VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage

—DE—

Propriétés Commerciales et Résidences

Cottages Simples et Doubles et Terrains pour Bâtir

DANS DIVERS DISTRICTS,

Donnant une occasion à tous genres d'acheteurs de faire un placement rémunératif ou spéculation de valeur.

PETER GALLAGHER vs Mme MARGARET DRISCOLL,

Veuve de John Eli Pierce, et al.

No 84,874—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 839 rue Carondelet—JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de vente et confirmement à un jugement rendu le 10 juin 1908 et signé le 17 juin 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La propriété commerciale de chaux comprenant la bâtisse de bureau en briques à trois étages Nos 226, 228 et 230 Passage de la Bourse. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilot borné par le Passage de la Bourse, les rues Chartres, Dauphine et Bienville, désigné par la lettre B, sur un plan ou devis d'arpentage fait par S. G. De l'Isle, voyer, daté le 18 avril 1893, annexé pour référence à un acte passé le 7 juin 1893 pardevant J. J. Wendle, notaire, et mesurant d'après ceux 43 pieds 10 pouces et 6 lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 9 pouces 2 lignes entre lignes parallèles.

2° Le bon cottage double en bois à un étage Nos 735 et 737, rue Nord Miro, coin de la rue Ste Anne, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Nord Miro, Nord Tonti, Ste Anne et Orléans; il est désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pillié, voyer, daté le 2 mars 1893, d'après lequel ledit lot mesure 29 pieds de face à la rue Miro sur 87 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur et façade à la rue Ste Anne et entre lignes parallèles. Ledit lot formant le coin des rues Nord Miro et Ste Anne.

3° Le cottage simple en bois à un étage confortable et commode, élevé de terre sur deux termins No 731 rue Nord Miro, retiré du trottoir et contenant vestibule et neuf chambres. Le terrain comprenant deux certaines lots situés dans le même district et ilot et contigus à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite; elle est désignée par le devis ci-dessus mentionné par Pillié par la lettre B et mesurant 62 pieds 10 pouces de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le petit cottage double en bois à un étage Nos 721 et 723 rue Nord Miro, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilot comme les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites et est contigu à la propriété troisièmement décrite. Il est désigné par la lettre C, sur le devis ci-dessus, par Pillié et mesurant d'après ceux 33 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

5° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Ste Anne, Orléans, Miro et Tonti. Les dits lots sont désignés par les numéros 14 et 15 d'après un plan dressé par J. Coumbary, daté le 15 septembre 1844, et déposé en l'étude de P. P. Labarre, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 96 pieds 2 pouces sur la ligne le séparant du lot No 13 et 85 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 15. Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 14, et 85 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant du lot No 16.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 1920 et 1922 rue St Pierre, contenant trois chambres de chaque côté. Le lot de terre ensemble avec tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot No 240, borné par la rue St Pierre, Promenade Carondelet, les rues Nord Roman et Nord Prieur, désigné par le No 15 sur un plan dressé par Geo. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte d'inventaire pris par M. C. Sewint, notaire en cette ville, le 14 avril 1900, lequel dit lot de terre mesure d'après ledit plan et d'après l'arpentage actuel, 34 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St Pierre, 100 pieds, 11 pouces et 1 ligne sur le côté du lot No 14, 101 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté du lot No 16, et 34 pieds, 5 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

7° La bâtisse en bois à un étage et mansarde avec résidence en bois à un étage dans le fond, contenant quatre chambres et désignée par les Nos 1817, 1819 et 1821 rue Dumaine. Le lot de terre, ensemble avec tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot désigné par le numéro municip. 1226, borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St Philippe; ledit lot est désigné par le numéro 16 de l'ilet K, sur un plan de James Pilié, voyer, daté le 18 mars 1852 et déposé en l'étude de Louis F. Caire, ancien notaire en cette ville et aussi un autre plan dressé par Louis H. Pilié sous la date du 30 septembre 1880, et déposé en l'étude de Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, comme plan No 61 suivant le dernier mentionné. Ledit lot mesure en mesure américaine 42 pieds 5 pouces et 8 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Canal, David, Salomon et Deverge, maintenant Iberville, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 7 et 8 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Salomon sur 159 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Deverge, maintenant Iberville, Canal, Salomon et David, lesquels dits lots de terre sont désignés par les Nos 9 et 10 et mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Deverge, maintenant Iberville, sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

10° Quatre certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Cadiz, Sud Franklin (autrefois St David), Jena et Saratoga (autrefois St Patrick), qui était autrefois désigné comme ilet 91 sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, sous la date du 18 mars 1834 et déposé pour référence en l'étude de Louis S. Caire, ancien notaire en cette ville, et est maintenant désigné par le numéro 523 sur un croquis à cela fait par H. C. Brown, assistant-ingénieur de ville sous la date du 2 août 1899, annexé pour référence à un acte de vente. Lesdits lots sont désignés par les numéros 17, 18, 19 et 20 sur le susdit croquis par ledit assistant-ingénieur de ville H. C. Brown, et contigus l'un à l'autre. Lesdits lots mesurent chacun 30 pieds 3 pouces et 4 lignes à ladite rue Cadiz sur 120 pieds, 5 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage près des lignes de chars et autres agréments. Pour spéculation, placement ou résidence sont également désirables, et prouveront un excellent achat à qui désirera investir son argent dans une chose sûre.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de ci-édit représenté par billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège; les billets devant porter 7 pour cent par an; de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les actes devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, les taxes de 1908, aussi les frais de tous certificats requis devant être annexés aux actes de vente et les primes d'assurances de ci à partir du jour de l'adjudication; les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'après le passage de l'acte authentique portant le titre.

Les actes de vente devant être pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McClurkey & Benedict, Dart & Kernan, avocats.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Site pour Bâtir, Situé dans la Belle Avenue St-Charles, Entouré par de Belles Résidences.

Succession de Mme Emily Louise Hart.

No 86,265—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 6 août 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 25 juin 1908 et signé en cour ouverte, le 1er juillet 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues St Charles, Pitt, Constantinople et Marengo, et désignés comme les 12 et 13 dans l'ilot numéro 61 sur un plan dressé par Augustus S. Philips, voyer, sous la date du 15 février 1848, déposé pour référence en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire de la paroisse de Jefferson en cet Etat, lesquels dit lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue St Charles sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Charles I. Denegre, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dufour & Dufour, avocats.

3 juil—3 5 12 19 26—août 2 6

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE

Intérêts de Fermier

A L'ENCAN—JEUDI le 23 juillet à 11 heures a.m., à la M. L. & T. R. R. & S. S. Co. Annex, rue Front et St Joseph, en vertu de l'acte 167 de 1898, pour le compte de qui il appartiendra. Un Chargeur de Canne usé, nommé "Grabber". Grifer, "Body" Corp Barnes, etc., de Labadieville, Lan., consigné à Victor Leisel, Nouvelle Orléans, Lan.

Conditions Comptant sur les lieux.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

12 jui—12 19 22 23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph John Bruck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86 632—Division D—Attendu que Mme Elizabeth Kaar a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph John Bruck décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— James J. McLoughlin, avocat.

14 juil—14 18 23

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

C. FAURT, Président. Incorporée en 1898. LOUIS RUCH, Secrétaire

Sont prêts à nettoyer entièrement et à désinfecter à court délai, toute sorte de

Fosses, Vaches, Lieux d'Aisance Souterrains, Etc.

Travail de Premier Ordre. TELEPHONE MAIN 2313. Termes Raisonnables.

Bureau 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet,

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division C—No 86,129—Interdiction de Charles L. Keppler—Jugement.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présente: By Mooney, avocat pour le pétitionnaire; Edgar H. Bloch, avocat nommé pour représenter le défendeur.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour considérant que par ladite évidence et spécialement par le témoignage des experts médicaux Docteurs P. E. Archinard et Oscar Cesarowski il a été pleinement prouvé que le défendeur est incapable de prendre soin de sa personne et propriété et devrait être interdit et pour les raisons ci-dessus assignées.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défendeur Charles L. Keppler soit et est par le présent décrété incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété incapable de faire et d'exécuter validement aucun acte qui pourrait être exécuté par une personne ayant toute sa raison et conséquemment il est maintenant interdit; tous les frais de ces procédures devant être payés de ses biens.

Jugement lu en cour ouverte le 15 juin 1908.

Jugement signé en cour ouverte le 19 juin 1908.

Signé JOHN ST. PAUL, Juge.

Pour copie conforme:

J. G. LYNCH, Député Greffier.

30 juin—30—juil 7 14 21 29

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

C. FAURT, Président. Incorporée en 1898. LOUIS RUCH, Secrétaire

Sont prêts à nettoyer entièrement et à désinfecter à court délai, toute sorte de

Fosses, Vaches, Lieux d'Aisance Souterrains, Etc.

Travail de Premier Ordre. TELEPHONE MAIN 2313. Termes Raisonnables.

Bureau 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet,

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

—D'UN—

D'UN COIN DES AFFAIRES ET DE DEMEURE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.

W. A. KERNAGHAN, Encanteur.

Bureau, 839 rue Carondelet.

JEUDI, 23 JUILLET 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 15 juin 1908 et signé le 19 juin 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de Patrick Redmond et d'Anne Newgass Redmond, sa femme, No 84,940 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite:

Le magasin et résidence double à un étage et en bois, Nos 2301 et 2303 rue Gravier, coin Miro, ayant magasin et deux chambres au coin, et trois chambres de l'autre côté. Le terrain avec tous les droits, passages, servitudes et avantages qui y appartiennent, ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Miro et Tonti, désigné par le No un sur un devis annexé à un acte du 8 juin 1857, pardevant T. O. Stark, notaire. Ledit terrain forme le coin des rues Gravier et Miro, et mesure 30 pieds, 3 pouces de face rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Dans un bon voisinage et hautement convenable comme placement d'argent ou résidence.

Conditions—Comptant et l'obligation de payer les taxes par l'acquéreur, dans et exigibles en 1908 en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Chas. Schneidas, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Placement supérieur en Propriété Commerciale sur la rue St Louis.

A proximité du Nouveau Palais de Justice, des Chemins de fer et près des Quais de Navires.

Succession de J. E. Junque.

No 82,433. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau 839 rue Carondelet—JEUDI, le 23 juillet 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 juin 1908 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Divis on A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Le magasin et résidence en substantiel en briques à deux étages No 531 rue St Louis, contenant magasin au rez de chaussée et au premier des chambres d'habitation et sur le côté une large entrée pour wagon. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot No 27, borné par les rues St Louis, Chartres, Decatur et Toulouse, mesurant 42 pieds de face à la rue St Louis sur 101 pieds de profondeur, plus ou moins.

2° Le magasin et résidence en briques à deux étages et mansarde Nos 525 et 527 rue St Louis, contenant magasin et entrepôt au rez de chaussée, et chambres d'habitation au premier étage et entrée pour wagon sur le côté, le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilot borné par les rues St Louis, Toulouse, Decatur et Chartres, et mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue St Louis sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins, qui en mesure américaine serait 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face sur 159 pieds, 10 pouces et 1 ligne de profondeur.

3° Le grand magasin en briques à deux étages et mansarde bien construit, Nos 515, 517 et 519 rue St Louis. Le terrain est décrit comme une certaine portion ait de dans la Deuxième District de cette ville, dans l'ilot No 27, borné par les rues St Louis, Chartres, Decatur et Toulouse, laquelle portion de terre est composée de trois lots de terre désignés par les Nos 12, 13 bis et 14, mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 20 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue St Louis sur une profondeur de 68 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot No 13 mesure 9 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis sur 68 pieds 4 pouces et 5 lignes sur le côté du lot No 12 bis. Le lot No 13 bis mesure 20 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue St Louis sur 68 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 12, et 68 pieds 2 pouces de profondeur sur le côté du lot No 10, faisant un total de façade de 50 pieds 5 pouces et 1 ligne.

Cette propriété est située à quelques lots au dessous de la rue du Canal et est admirablement placée pour le commerce en entrepôt. Pour placement de commerce et résidence elle mérite considération.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans avec 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'acte de vente immédiatement, et garanti par privilège de vendeur et hypothèque et toutes autres clauses de sécurité. L'acquéreur devant assurer les bâtisses pour le montant en plein des billets.

L'acquéreur devant payer 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets, et de rembourser les primes pour les polices de feu non expirés, et de déposer 10 0/0 de son enchère avec l'encanteur et d'assumer le paiement des taxes pour 1908 en plus du prix de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant George M. Barnett, notaire, et les loyers et revenus de ladite propriété devant appartenir audit acquéreur de la date de la signature de l'acte de vente.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de va leur dans le Sixième District,

Portant le No Municipal 1647 rue Dufossat, entre les rues Baronne et Dryades, en partie à des conditions de crédit.

Rosa Lowenberg vs Frank R. Rawlins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,197—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 1647 rue Dufossat, et tous les accessoires qui y appartiennent située dans le Sixième District de cette ville dans le carré d'ilot No 447, borné par les rues Dufossat, Baronne, Semat et Dryades laquelle portion de terre mesure soixante pieds de façade rue Dufossat, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est prise du côté le plus proche de la rue Dryades de la première portion de terre désignée par la lettre A sur un plan de W. C. Behan, daté du 17 avril 1884, annexé à un acte passé le 1er juin 1894 pardevant A. G. La Place, notaire.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit deux mille dollars, et sept pour cent par an d'intérêt à partir du 20 avril 1907, ainsi que cinq pour cent sur ledit principal et intérêt, comme honoraires d'avocats, les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes (s'il y en a) dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur gardera en sa possession et assumera (le montant de sa soumission) le paiement du billet de deux mille dollars garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété, concurremment avec la réclamation de la demanderesse—lequel billet est daté du 20 avril 1907 et fait payable à deux ans après date et porte intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date jusqu'à paiement (le paiement de l'intérêt sur ledit billet après la vente étant assumé par l'acquéreur).

3° Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

E. R. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Felix J. Dreyfous, avocat pour la demanderesse.

20 juin—20 22 26—juil 3 10 17 26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Hy Flach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,219—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Flach, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Dart & Kernan, avocats. 15 juil—15 19 24

Succession de Albert Flowers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 86,560—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Wirth, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Pierson, Walton & Pierson, avocats.

15 juil—15 19 24

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato J. L. Onorato. J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Teutonia Bank and Trust Co. vs. American Marble Granite Co., Ltd.—Cour Civile de District, No 86,127.

VENTE DE RECEVEUR!

A L'ENCAN, MARDI, 21 JUILLET 1908, A 11 A. M.,

A L'USINE DE LA AMERICAN MARBLE & GRANITE CO., LTD., COIN DES RUES SCOTT ET ST-LOUIS.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, du dossier No 86127 dans l'affaire intitulée La Teutonia Bank and Trust Co. vs American Marble and Granite Co. Ltd, ledit ordre daté et signé le 29 juin 1908, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique MARDI, le 21 juillet 1908, commençant à 11 heures A.M., sur les lieux sous des rues Scott et St Louis, les effets comme suit—

Les Chevaux, Wagons et Harnais, Marchandises en Magasin appartenant à la American Marble and Granite Co. Ltd, le tout décrit d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau 910 rue Gravier.

M. M. Rouen, Receveur.

MM. Dart & Kernan, avocats pour le receveur.

10 juil—10 12 19 21

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIARE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés de Choix et Améliorées

DU TROISIEME DISTRICT.

MAGNIFIQUE OCCASION POUR PLACEMENT.

Cottage double et commode avec dépendance simple attachée, Nos 738-742 rue France, coin Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4129-41 rue Bourgogne, coin France.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4113-4115 rue Bourgogne, entre les rues France et Mazant.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 820-822 rue France, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4206-4208 rue Dauphine, entre les rues Lesseps et France.

—AUSSI—

Un et six dixièmes d'action de la Preferred Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1600

Quatre dixièmes d'une action du Common Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1455.

MARDI, LE 18 AOUT 1908,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Henry Eberhardt et H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt, mineur et al.

No 85,983—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Common—MARDI, le 18 août 1908, à midi, en vertu d'un jugement en partage lu et rendu en Cour ouverte le 19 juin 1908, et signé en cour ouverte le 25 juin 1908, No H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt, mineur et al No 85,983 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et en vertu d'un ordre dans la même procédure daté le 2 juillet 1908 et en vertu d'un ordre de ladite Cour, Division B, daté le 2 juillet 1908 dans l'affaire intitulée Succession de Henry Eberhardt No 72,677 du Dossier de ladite Cour, les propriétés comme suit, décrit et désignées à savoir:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet numéro 181, borné par les rues France, Dauphine, Mazant et Royale, désignée comme lot numéro seize sur un plan dressé par Cormier, ingénieur civil, daté le 26 avril 1845, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 21 du livre des plans No 2, ledit lot formant l'encoignure des rues France et Dauphine et mesurant en mesure américaine quarante cinq pieds huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur et faisant face sur la rue Dauphine entre lignes parallèles.

Acquis par le défunt Henry Eberhardt, le père des personnes en cause, de Urban Keohn, tuteur naturel de Laura Keohn d'après un acte passé pardevant A. J. Lewis, un notaire en cette ville le 15 novembre 1897 enregistré au Bureau des Transferts, livre 126, folio 924.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet 292, borné par les rues Bourgogne, Rampart, Mazant et France, désigné comme lot F, d'après un plan dressé par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant quarante pieds six pouces de face à la rue Bourgogne sur quatre vingt cinq pieds, cinq pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles et façade sur la rue France.

Ledit lot ferme le coin sud ouest des rues Bourgogne et France, acquise par ledit défunt Henry Eberhardt [et avec autre propriété] de Leonard Heitz et autres, d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, un notaire en cette ville, le 11 avril 1893, enregistré au bureau des transferts de cette paroisse dans le livre No 148, folio 223.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 293, borné par les rues Bourgogne, Rampart, Mazant et France, désigné comme lot D, d'après un plan fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par ledit défunt Henry Eberhardt [avec autre propriété] de Leonard Heitz et autres, d'après le dit acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 11 avril 1893, Bureau des Transferts, livre 148, folio 223.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3ème District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 240, borné par les rues France, Dauphine (autrefois Grande Hommes), Bourgogne (autrefois Crapo) et Mazant, désigné comme lot No vingt et un, sur un plan de Proye & Cormier, daté le 26 avril 1845, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 21, du livre des plans No 2 d'après ledit plan ledit lot 21 mesure, mesure américaine, quarante cinq pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur.

Acquis par ledit défunt Henry Eberhardt de Peter Schultz, d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 16 avril 1900, enregistré au Bureau des transferts livre 178, folio 340.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 182, borné par les rues Dauphine, Lesseps, France et Royale, désigné comme lot E sur un devis dressé par C. Unsen Lewis, député voyer de ville, le 2 juillet 1900, annexé à un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900, d'après lequel devis ledit lot mesure trente cinq pieds sept pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent six pieds et six lignes entre lignes égales et parallèles, et le dit lot commence à une distance de trente cinq pieds six pouces de l'encoignure des rues Dauphine et France, acquise par ledit défunt Henry Eberhardt de Peter Schultz d'après le dit acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900 enregistré au bureau des transferts, livre 178 folio 717.

6° Un et six dixième d'action de "preferred stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,600, daté le 13 juillet 1904.

Quatre dixième d'une action du "common stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,455, daté le 13 juillet 1904.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert. Pour les propriétés foncières un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs en billets portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique, garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale. Les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et cinq 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité en les actes de vente, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets et de faire un dépôt de 10 0/0 avec l'encanteur pour lier la vente du prix au moment de l'adjudication.

Les loyers devront appartenir aux acquéreurs qu'à partir du jour du passage des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire aux frais des acquéreurs.

12 juil—12 19 26—août 2 9 16 à date.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary Gleber, épouse de Augustus A. Samuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,846—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Augustus A. Samuels, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Denègre & Blair, Henry H. Chaffe, avocats.

15 juil—15 19 24

Succession de Margaret Reilly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,590—Division A—Attendu que Annie Reilly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Margaret Reilly, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Ph. J. Futerne, A. D. Piaggio, avocats. 8 juil—8 12 17

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 85,509—Cour Civile de District, Division "A"—Frederick E. Stalb et al. vs Joseph G. Stalb et al.

SPLENDIDES PROPRIETES POUR PLACEMENT.

BATISSE A DEUX ETAGES, 2237, 2239, 2241 rue Rousseau, coin Philip,

Louée comme Epicerie, Buvette et Résidence!

MAISON A DEUX ETAGES ET JOLI COTTAGE SIMPLE,

311-313 RUE PHILIP. 319 RUE PHILIP.

A l'Encan, Jeudi, le 23 Juillet 1908.

EN VERTU d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 85,509 dans l'affaire intitulée Frederick E. Stalb et al vs Joseph G. Stalb et al, ledit jugement lu et rendu le 8 juin 1908, et mis le 12 juin 1908, adressé à J. L. Onorato, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 23 juillet 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les améliorations, situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Rousseau, Philip, St Thomas et l'avenue Jackson, mesurant 63 pieds, 11 pouces et 5 lignes, M. A. de face à la rue Rousseau sur une profondeur et façade à la rue Philip de 158 pieds, 5 pouces et 4 lignes, formant l'encoignure des rues Philip et Rousseau. Pour en faciliter la vente, cette propriété a été subdivisée d'après le devis d'arpentage de George de Armas, voyer, daté du 6 mai 1908, en trois portions de terre, désignées comme lots A B et C. Le lot A fermant l'encoignure des rues Rousseau et Philip et mesurant 73 pieds 8 pouces de face à la rue Philip, le